



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS

Tél. : 01.44.83.65.55

e-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

DECLARATION LIMINAIRE DE L'UIAFP-FO

Monsieur Le Ministre,

Au prétexte d'améliorer le dialogue social, le gouvernement a entrepris d'ouvrir un chantier, sur la rénovation des droits et moyens syndicaux, qui bouleverse les grands principes de représentativité et de liberté syndicale.

Dès le commencement des discussions en juillet 2010, notre organisation syndicale a demandé plus de clarté sur l'objectif poursuivi, et sur les éléments substantiels de la modification du droit syndical.

Bien que ne partageant pas l'approche gouvernementale, FORCE OUVRIERE a participé aux réunions organisées par le ministère de la Fonction publique sur ce thème.

FORCE OUVRIERE rappelle qu'elle n'a pas été signataire des accords de Bercy portant rénovation du dialogue social dans la Fonction publique, comme elle n'a pas revendiqué la réforme des décrets sur le droit syndical dans la Fonction publique.

Le gouvernement, quant à lui, s'est évertué à jouer la montre sous couvert de concertation. Moins d'un mois avant les élections générales du 20 octobre 2011, nous ne savons toujours pas l'essentiel des moyens qui en découleront. Pour Force Ouvrière cette forme de dialogue social n'est pas acceptable. C'est pourquoi, dénonçant la méthode et les finalités, nous avons quitté la séance de travail du 19 septembre et avons rendu publiques nos raisons.

Au gré de l'examen de la dernière mouture en date du 23 septembre, il nous est apparu que le gouvernement avait admis la nécessité de maintenir un certain nombre de règles et d'usages en vigueur dans l'attribution des droits et moyens syndicaux.

Néanmoins si nous sommes ici aujourd'hui Monsieur le Ministre, c'est pour réaffirmer nos positions et nos inquiétudes en votre présence.

Pour Force Ouvrière, ce document affiche toujours la volonté du gouvernement de bâtir « son propre paysage syndical » en diminuant drastiquement les droits syndicaux.

Nous avons qualifié ce chantier de RGPP syndicale, cette appréciation reste inchangée.

Force ouvrière considère qu'il n'y a aucune urgence à changer l'état du droit, d'autant plus que dans un mois nous connaissons les premières élections aux CT dans la Fonction publique de l'Etat, dont les résultats modifieront vraisemblablement les réalités syndicales actuelles. Or, Monsieur le Ministre, on ne change pas les règles du jeu en cours de partie. Laissons passer les élections et prenons le temps d'en mesurer les effets !

Force Ouvrière continue de revendiquer un moratoire préservant tous les moyens alloués à l'exercice du droit syndical, dans chaque versant, dans chaque ministère.

En conclusion, Monsieur le Ministre, vous comprendrez qu'à ce stade, Force Ouvrière ne peut être associée, ni de près ni de loin à un quelconque constat partagé.

PARIS le 29 septembre 2011